



Fondée en 1999 et basée à Forcalquier, l'association Croq'livres a pour but de faciliter l'accès de tous à la lecture. Elle organise de nombreuses activités autour de la littérature pour enfants et adolescents: Fête du livre jeunesse, bibliothèques de rue, ateliers et lectures nomades...

éclat de lire

Créée en 1993 à Manosque, l'association éclat de lire œuvre tout au long de l'année pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la lecture. Elle coordonne des actions régulières (bibliothèques de rue, comité de lecture ...) et des événements plus ponctuels (Fête du livre Jeunesse, Prix littéraire des ados, Printemps des poètes, volet jeunesse du Festival des Correspondances).

RÉSIDENCE D'ILLUSTRATION JEUNESSE À MANOSQUE ET FORCALQUIER (04) DU 24 SEPTEMBRE AU 21 DÉCEMBRE 2018

Dans le souci d'encourager les pratiques culturelles liées au livre pour enfant, et dans le prolongement des manifestations littéraires pour la jeunesse ayant lieu au printemps dans le département des Alpes de Haute-Provence, les associations Croq'livres et éclat de lire, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles, le Conseil Régional PACA, le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence, la Médiathèque départementale, et les Communautés de communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure et Durance Luberon Verdon Agglomération proposent une résidence à un illustrateur de littérature jeunesse.

Ouverte à tous les illustrateurs de littérature jeunesse ayant déjà publié à compte d'éditeur quels que soient les supports utilisés, cette résidence permet de se consacrer à un travail personnel. Sa durée est de trois mois, du 24 septembre au 21 décembre 2018. Les lieux de résidence se situent à Manosque et à la Maison Picazio au Rocher d'Ongles dans les Alpes de Haute-Provence

La résidence permet à l'artiste de promouvoir son travail, de rencontrer le public du département des Alpes de Haute-Provence, et de profiter d'un espace et d'un temps de liberté pour mener à bien ses projets de création. Durant son séjour, le résident animera des ateliers pour le public scolaire et familial dans le département, et participera à des rencontres avec des professionnels et des amateurs du livre jeunesse (70% de temps de création personnelle et 30% d'interventions, soit 6 jours par mois).

Le résident est accueilli dans un logement pris en charge par les associations et reçoit une bourse d'aide à la création d'un montant brut de 5000 € versés en droits d'auteur. Si le candidat retenu peut bénéficier d'une bourse du CNL, celle-ci se substituera au montant versé en droits d'auteurs.

Le résident sera choisi par un jury composé de représentants de l'Etat et des collectivités locales, de professionnels spécialisés en littérature pour la jeunesse et de personnalités du monde associatif, après étude des dossiers présentés.

- **Résidente 2011 - Irène Bonacina > www.irene-bonacina.com**
- **Résidente 2012 - Laetitia Devernay > chat-terton.over-blog.com**
- **Résidente 2013 - Louise Heugel > www.louiseheugel.com**
- **Résident 2014 - Jérémie Fischer > jeremiefischer.com**
- **Résident 2015 - Malik Deshors > notrecabane.tumblr.com**
- **Résidente 2016 - Fleur Oury > <http://fleuroury.blogspot.fr>**
- **Résidente 2017 - Juliette Binet > <http://jbinet.tumblr.com>**

Le dossier comprendra :

- une lettre de candidature,
- une bio-bibliographie,
- une présentation des projets d'édition en cours et des expériences d'animation d'ateliers,
- une note d'intention précise sur le projet personnel (écriture, illustration) et les différentes propositions d'animations d'ateliers à mener au cours de la résidence.

Le dossier devra parvenir au plus tard le 15 décembre 2017 :

Par courriel à: eclatdelire@gmail.com

et par courrier, accompagné d'au moins un ouvrage édité, à l'adresse suivante :

éclat de Lire / Résidence 2018
Centre culturel et littéraire Jean Giono
3 Boulevard Élimir Bourges
04100 Manosque

pour tout renseignement :

eclatdelire@gmail.com - 06 03 90 75 30 ou croqlivres@gmail.com - 06 76 52 64 20



Provence-Alpes-Côte d'Azur

